



MAIRIE DE FORGES

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 NOVEMBRE 2012

Présents : BERNARD Micheline, BARITEAU Philippe, RENOUE Gérard, BERNARD Gilbert, BARIL Maryline, BOURDON Céline, LAFORGE Fabienne, METTEN Laëticia, TERRIEN Philippe

Absents et excusés : LAFOND Chantal et SAUNIER Luc

Secrétaire de séance : TERRIEN Philippe

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20H45.

L'ordre du jour est le suivant :

- ☞ Approbation du compte-rendu du 29 Octobre 2012
- ☞ Convention effacement de réseaux France Telecom
- ☞ Convention éclairage public SDEER
- ☞ Cimetière
- ☞ Reprise quereu commun
- ☞ Aliénation chemin rural
- ☞ Communauté de Communes Aunis Sud
- ☞ Décisions budgétaires
- ☞ Personnel Communal
- ☞ Questions diverses

▪ **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 Octobre 2012 :**

Adopté à l'unanimité.

▪ **Convention effacement de réseaux France Telecom :**

Une Délibération est prise par le Conseil Municipal pour permettre l'étude de l'enfouissement du réseau France Télécom, rue de la Mairie.

▪ **Convention éclairage public SDEER :**

Une convention va être signée avec le SDEER concernant le remboursement des travaux intervenus sur l'éclairage public pour un montant de 13 677,37 €uros échelonné en cinq annuités de 2 735,47 €uros. Le premier remboursement s'effectuera en Février 2013.

▪ **Contrat d'entretien : Chauffage avec pompe à chaleur du groupe scolaire :**

Après étude des propositions et renégociation des tarifs, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou l'un des Adjointes à signer le contrat et les pièces afférentes au dossier avec la Société Binaud Thermique pour un montant annuel de 867,89 €uros TTC.

▪ **Cimetière :**

Le Conseil Municipal projette la construction d'un columbarium dans le cimetière, mais avant toute décision, la Commission « bâtiments » se réunira début Janvier prochain pour une visite de plusieurs cimetières dans des Communes limitrophes, afin de comparer les différentes constructions.

▪ **Reprise du quéreu commun : Impasse des Drapiers**

A la suite du bornage entre les familles COSSEAU et LEMERCIER, les riverains ont évoqué la possibilité que la Commune reprenne le quéreu à la charge. Avant que le Conseil Municipal donne son accord pour engager la procédure, il convient d'écrire à chaque riverain pour leur demander leur avis.

▪ **Aliénation chemin rural :**

Monsieur CHERENSAC Michel a effectué une demande auprès de la Mairie pour acheter le chemin rural qui relie la petite rue de l'Augerie et la rue de l'Augerie (pour une superficie d'environ 160 m²). Avant toute décision, Madame le Maire propose de rencontrer Monsieur CHERENSAC et ses voisins.

▪ **Décisions budgétaires :**

- Le Conseil Municipal donne son accord pour l'encaissement d'un chèque bancaire de 1 602,64 Euros émis par la Cie d'Assurances Covea Risks. Il concerne le remboursement partiel d'un dommage occasionné au mur de clôture de l'école.
- Le Conseil Municipal prend une décision modificative pour un dépassement de crédit sur les chapitres 16 (emprunts) et 66 (charges financières).

▪ **Personnel Communal :**

Une première délibération est prise pour permettre le recrutement des Agents Recenseurs et une seconde pour créer un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) de 1^{ère} classe.

▪ **Cantine Scolaire :**

Une réunion est prévue le 7 Décembre prochain avec les enseignements et le personnel communal de la cantine, pour évoquer les problèmes de bruit, durant le déjeuner.

▪ **Questions diverses :**

- **Communauté de Communes Aunis Sud** : Plusieurs réunions ont déjà eu lieu pour redéfinir les compétences de la nouvelle C.D.C. Les futurs statuts seront transmis au 1^{er} Trimestre 2013, pour validation, par chaque Conseil Municipal.
- **Eglise** : Monsieur GARDRE Stéphane, Technicien des Bâtiments de France, est venu visiter l'église, afin de définir les réparations à effectuer. Dans un premier temps, une remise en état de la toiture est indispensable ainsi que la pose de dalles en zinc. Dans un second temps, des travaux de maçonnerie et un blanchissage à la chaux à l'intérieur de l'édifice seront à envisager. Après réception du diagnostic écrit du STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine), il conviendra de faire « une consultation d'Architectes » et de solliciter des subventions auprès de la DRAC, du Département et de la Région.
- **La Cérémonie des vœux** : Elle est prévue avec les employés communaux le Vendredi 21 Décembre à 17h00 et avec la population, le Samedi 19 Janvier à 16h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.